

DÉCLARATION D'INCORPORATION

pour quasi-machines selon l'annexe II B de la directive 2006/42/CE relative aux machines

En se référant à la directive de la CE 2006/42/EG, Annexe II A, relative aux machines
La filiale ou son mandataire établi dans la Communauté :

BLASI GmbH – Carl-Benz-Str. 5-15 – D-77972 Mahlberg

déclare par la présente que le quasi-produit:

C 127 X // SW210-IG
pour systèmes de porte battante

1. est destiné à être installé uniquement dans un système de porte,
2. n'est pas utilisable de façon autonome,
3. n'est pas autorisé à être mis en service jusqu'à ce qu'il ait été constaté que le système de porte, auquel il doit être incorporé, répond aux dispositions de la directive des machines,
4. satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité selon l'annexe I des directives suivantes:

2014/30/EU	Directive compatibilité électromagnétique (CEM)
2006/95/EG	Directive basse tension
2006/42/EG	Directive machines
EN 16005:2015	Blocs-portes motorisés pour piétons – Sécurité d'utilisation – Exigences et méthodes d'essai
DIN 18650-1+2: 2010-06	Exigence de produit et de sécurité (D)

Les normes, spécifications ou réglementations nationales suivantes ont été appliquées:

IEC 60335-1:2012	Sécurité des appareils électriques à usage domestique
IEC 61000-6-2:2016	Directive CEM
IEC 61000-6-4:2006	
IEC 61000-3-2:2014	
IEC 61000-3-3:2013	
IEC 61000-6-3:2006	
EN 60529:1991+A1:2000+A2:2013	Classes de protection par boîtier (indice IP 69)

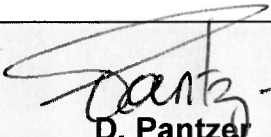
La documentation technique pertinente, conformément à l'annexe VII B, a été établie. Elle est transmise sous forme électronique, à la suite d'une demande dûment motivée des autorités nationales compétentes.

Mandataire pour l'établissement de la documentation technique:

Chef de produit, Blasi GmbH, Carl-Benz-Str. 5-15, D-77972 Mahlberg

D-77972 Mahlberg, 05.06.2023


F. Völker
Managing Director
Blasi GmbH


D. Pantzer
Head of Engineering
Blasi GmbH